



No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

### SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le jeudi 4 octobre 2018 à 19 h.

Sous la présidence de monsieur Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, est présent.

M. Éric Gélinas, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, est présent.

- 1.
- 1.1

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h.

- 2.
- 2.1

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 600-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 600, TEL QU'AMENDÉ (CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 306-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 188-07 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD)

PROJET DE RÈGLEMENT 601-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ (CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 306-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 188-07 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD)

PROJET DE RÈGLEMENT 602-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602, TEL QU'AMENDÉ (CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 306-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 188-07 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD)



No de résolution

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost**

**PROJET DE RÈGLEMENT 604-7 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 604, TEL QU'AMENDÉ « PERMIS  
ET CERTIFICATS » (CONCORDANCE DU RÈGLEMENT  
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AUX DISPOSITIONS  
DU RÈGLEMENT 306-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
188-07 RELATIF AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA  
RIVIÈRE-DU-NORD)**

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur les projets de règlement suivants :

➤ **Projet de règlement 600-5 :**

1. Assurer la concordance du plan d'urbanisme aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord en ce qui a trait aux points suivants :
  - a. Les fonctions dominantes et complémentaires des affectations « Rurale champêtre », « Rurale », « Conservation » et « Commerciale artérielle »;
  - b. L'identification des terrains à requalifier;
  - c. La révision des seuils minimaux de densité;
  - d. Modifier les spécifications relatives aux notions de « rues existantes » et de « nouvelles rues »;
  - e. Le remplacement de certaines définitions dans la terminologie.

➤ **Projet de règlement 601-57 :**

1. Assurer la concordance du règlement de zonage aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord en ce qui a trait à la densité d'occupation du sol dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain, aux projets intégrés d'habitations et à la notion de « rues existantes » et de « nouvelles rues » pour les zones situés en dehors du périmètre urbain.

➤ **Projet de règlement 602-3 :**

1. Assurer la concordance du règlement de lotissement aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord en ce qui a trait à l'ouverture de nouvelles rue, aux normes de lotissement des lots en bordure d'une nouvelle rue dans les affectations rurale champêtre, rurale, conservation, commerciale artérielle à la notion des lots dérogoires.



No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

### ➤ **Projet de règlement 604-7 :**

1. Assurer la concordance du règlement sur les permis et certificats aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord en ce qui a trait à la terminologie (définitions) et aux conditions de délivrance du permis de lotissement.

### **PROJET DE RÈGLEMENT 600-5**

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Projet de règlement 600-5 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600, tel qu'amendé (Concordance du plan d'urbanisme aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord)*.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

### **PROJET DE RÈGLEMENT 601-57**

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Projet de règlement 601-57 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Concordance du règlement de zonage aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord)*.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

### **PROJET DE RÈGLEMENT 602-3**

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Projet de règlement 602-3 amendant le règlement de lotissement numéro 602, tel qu'amendé (Concordance du règlement de lotissement aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord)*.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.



No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

### **PROJET DE RÈGLEMENT 604-7**

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Projet de règlement 604-7 amendant le règlement numéro 604, tel qu'amendé « Permis et certificats » (Concordance du règlement sur les permis et certificats aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord).*

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

3.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions s'est tenue tout au long de la séance de consultation publique.

4.

### **QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 25 à 19 h 26.

5.

5.1

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 26.

Paul Germain  
Maire

Guillaume Laurin-Taillefer  
Greffier